

Article 21 du Règlement

En particulier l'indifférence du gouvernement au sujet de Kemano II révèle assez bien comment des grandes entreprises comme l'Alcan peuvent accaparer de vastes bassins hydrographiques en donnant aux campagnes de souscription des libéraux et des conservateurs. Il faudrait qu'une commission d'enquête publique examine le projet qui, au total, prendra 88 p. 100 de l'eau du bassin de la Nechako.

C'est l'ensemble des entreprises de pêche qui s'opposent au plan de l'Alcan à Kemano, depuis les pêcheurs eux-mêmes jusqu'à ceux qui transportent le produit fini, sans oublier les exploitants des usines de transformation.

Au nom des pêcheurs qui sont ici aujourd'hui et de tous les Canadiens, je demande que le projet de l'Alcan fasse l'objet d'une enquête publique complète, que les participants reçoivent une aide financière et que le ministre, quand il trouvera une minute pour se présenter au Parlement, s'oppose lui-même à la destruction de l'environnement et s'engage, au nom du gouvernement, à réaliser des travaux d'au moins 200 millions pour aménager les rivières à saumon de la Colombie-Britannique.

* * *

LES FINANCES**LA RÉPARTITION DES FONDS DESTINÉS À LA CRÉATION D'EMPLOIS**

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais que la Chambre s'interroge sur le caractère plus ou moins moral de la décision du ministre des Finances de puiser largement dans l'assiette au beurre et d'utiliser l'argent des contribuables pour financer exclusivement des projets de création d'emplois élaborés par des députés libéraux ou mis en œuvre dans leurs circonscriptions.

Je rappelle l'usage qu'un précédent ministre des Finances a fait du budget pour fournir des fonds à d'anciens membres du cabinet et pour financer sa propre entreprise de charbonnage. Vous vous souvenez sans doute aussi des 200 millions de dollars qui ont permis au ministre actuel des Finances de ne pas perdre la face? Nous sommes maintenant en présence d'un cas flagrant de favoritisme politique: dans le cadre de deux budgets, le ministre des Finances répartit 300 millions de dollars entre 15 ministères en application du programme spécial de création d'emplois, ce qui devrait permettre à 15 ministres qui postulent la direction de leur parti de promouvoir leur campagne. Chacun des 147 députés libéraux disposera d'un demi-million de dollars qu'il pourra verser à ses amis pour chercher à se faire réélire.

Monsieur le Président, nous devons nous demander si on a prié les présidents et les organisateurs libéraux de dépenser leurs \$500,000 dollars dans les circonscriptions représentées par des députés de l'opposition pour le plus grand bien du parti libéral du Canada. Ce sont ces tranches d'un demi-million de dollars que les libéraux doivent dépenser dans les circonscriptions qui fait douter de la moralité de la budgétisation au Canada. Comment pourrions-nous avoir confiance dans l'avenir de notre pays...

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député mais il a épuisé son temps de parole.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES**LES CRÉDITS NON DISTRIBUÉS**

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, dans son exposé budgétaire de 1980, le ministre des Finances de l'époque avait annoncé la création d'un Fonds de développement de l'Ouest de 4 milliards de dollars en vue de moderniser le système de manutention et de transport du grain dans l'Ouest. Le ministre des Finances de l'époque a par la suite remanié ce Fonds en 1981 en précisant qu'on prélèverait un montant de 345 millions de dollars qui serait affecté spécialement au développement économique des autochtones selon la répartition suivante: 75 millions seraient dépensés en 1982-1983, 80 millions en 1983-1984, 90 millions en 1984-1985 et 100 millions en 1985-1986. Après en avoir parlé avec des membres des bandes indiennes visées par le Traité Huit et d'autres bandes indiennes de tout le pays, j'ai appris que les bandes indiennes n'avaient pas touché jusqu'ici un seul sou pour leur développement économique.

● (1410)

J'ai cru bon de signaler au Président et aux députés à la Chambre que ces fonds sont maintenant devenus pour les Indiens la «Loto fantôme 345»: il suffit d'écrire une lettre ou de formuler une proposition et de la faire brûler; de la fumée qui s'élèvera finira par apparaître un fantôme apportant les fonds requis pour le développement économique sur les réserves. La situation de l'emploi pour les autochtones vivant sur les réserves est abominable.

* * *

LES FINANCES**LA RÉPARTITION DE L'ARGENT AFFECTÉ À LA CRÉATION D'EMPLOIS**

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'interviens au sujet des articles de journaux, selon lesquels les circonscriptions libérales ont reçu plus de \$500,000 chacune pour la mise en œuvre de projets de création d'emplois. On explique dans ces articles que l'argent provient du programme de subventions et de contributions. Dans la lettre que nous a fait parvenir le bureau du ministre à propos de ce programme, on peut lire ceci:

Le programme de subventions et de contributions à la création d'emplois de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada constitue un mécanisme permettant d'accélérer la mise en œuvre des projets de création d'emplois de façon à procurer le maximum d'avantages financiers. Au contraire de certains autres domaines auxquels s'appliquent les programmes de la Commission, les crédits entrant sous la rubrique «Subventions et Contributions» n'ont pas été répartis par circonscription et c'est pour cela que les députés fédéraux n'ont pas été officiellement consultés à leur sujet.

Si les propos que renferme cette lettre sont exacts, alors lorsque divers libéraux de l'arrière-ban soutiennent avoir reçu une telle somme pour leur circonscription, ils contredisent directement les déclarations émanant du bureau du ministre. Si ces gens de l'arrière-ban disent vrai, cela signifie qu'à l'heure actuelle il se produit au pays de sacrées magouilles.

Des voix: Oh, oh!